

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2^{ème} année
Mention Droit public
Parcours Droit de l'environnement

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au Président de l'Université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2^{ème} année
Mention Droit public
Parcours Droit de l'environnement

est composée comme suit :

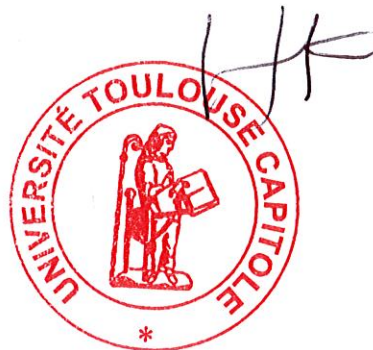
- Julien BETAÏLE, maître de conférences, président de la commission
- Eric NAIM-GESBERT, professeur des universités
- Loïc PEYEN, maître de conférences
- Sébastien SAUNIER, professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK



ARRETE

***portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures
dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85
pour l'admission en***

***Master
2^{ème} année
Mention Droit public
Parcours Droit de l'environnement***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article D.613-38 permettant la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de formation post-baccalauréat,

Vu l'article 7 des statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'ils sont annexés au décret 1536-2022 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85 pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

***Master
2^{ème} année
Mention Droit public
Parcours Droit de l'environnement***

est composée comme suit :

- Julien BETAÏLLE, maître de conférences, président de la commission
- Eric NAIM-GESBERT, professeur des universités
- Loïc PEYEN, maître de conférences
- Sébastien SAUNIER, professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Pour le Président, et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
de l'Université Toulouse Capitole

Agnès ALALINARDE

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

**Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK**



ARRETE

*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures
dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85
pour l'admission en*

*Master
2^{ème} année
Mention Droit public
Parcours Droit des collectivités territoriales*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article D.613-38 permettant la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de formation post-baccalauréat,

Vu l'article 7 des statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'ils sont annexés au décret 1536-2022 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures dans le cadre d'une procédure de validation des acquis personnels et professionnels VA85 pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

*Master
2^{ème} année
Mention Droit public
Parcours Droit des collectivités territoriales*

est composée comme suit :

- Nathalie LAVAL MADER, maître de conférences, président de la commission
- Sébastien SAUNIER, professeur des universités
- Vincent DUSSART, professeur des universités
- Sébastien DENAJA, maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Pour le Président, et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
de l'Université Toulouse Capitole

Agnès ALALINARDE

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

